



86  
CENTRE DE  
GESTION  
de la fonction publique  
territoriale de la Vienne

**FEVRIER 2021 #2**

*Afin d'optimiser la lecture des images et du contenu des lettres d'informations du CDG86, nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox.*

## Le CDG86, à vos côtés

### *Les mouvements du personnel*

**Madame Pauline MONTIGAUD, chargée du maintien dans l'emploi**, est arrivée le 1er mars 2021. Sa mission principale est d'accompagner les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés au CDG86 ainsi que leurs agents dans les actions relatives au maintien dans l'emploi.

**Madame Elodie MEUNIER, conseillère en organisation**, est arrivée le 1er mars 2021. Sa mission principale est d'accompagner les communes et établissements publics, via une étude organisationnelle, dans la réalisation d'un projet ou dans la conduite d'un accompagnement au changement.

Organigramme

NEWSLETTER CDG86



### *Un de vos contacts souhaite s'abonner à notre newsletter ?*

Envoyez votre demande à l'adresse email suivante [communication@cdg86.fr](mailto:communication@cdg86.fr) en indiquant le nom, le prénom, la collectivité et l'adresse email concernés.

### *Prolongation de l'état d'urgence sanitaire*

En vigueur depuis le 17 octobre 2020, la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021.

En lire plus



### *Crise sanitaire et fonction publique*

La DGCL a publié une nouvelle version de sa FAQ relative à la prise en compte dans la fonction publique territoriale de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 au 18 février 2020, prenant en compte les dernières évolutions réglementaires.

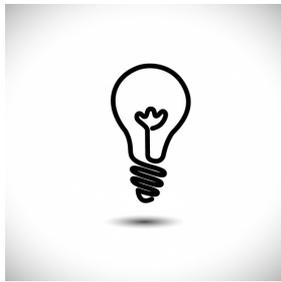
En lire plus

### *Mise en place du télétravail : retrouvez notre boîte à outils*

Pour vous accompagner dans la mise en place du télétravail au sein de votre collectivité, le Centre de Gestion met à votre disposition une boîte à outils.



Pour en savoir plus, cliquez ici



## **Guide déontologique de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)**

Chargée du contrôle des mobilités professionnelles entre secteur privé et secteur public, la HATVP accompagne les responsables et les agents publics au cours de leurs fonctions, dans le respect des obligations déontologiques, et veille à la prévention des conflits d'intérêts.

Ce guide déontologique a pour vocation d'exposer de façon pédagogique l'expertise et la doctrine de la Haute Autorité relative aux risques de conflit d'intérêts et propose une présentation synthétique des procédures déontologiques qui jalonnent la carrière d'un agent ou d'un responsable public.

Ce guide s'adresse directement aux administrations, aux référents déontologiques ainsi qu'aux agents et responsables publics.

[Découvrez le guide](#)

### **Application du complément de traitement indemnitaire aux agents territoriaux des EHPAD**

En application de l'article 48 de la loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021, le décret n°2021-166 du 16 février 2021 prévoit le versement d'un complément de traitement indiciaire aux agents exerçant leurs fonctions au sein des EHPAD créés ou gérés par des collectivités territoriales ou leurs groupements. Le montant de ce complément est de 24 points d'indice majoré au 1er septembre 2020 et de 49 points d'indice majoré au 1er décembre 2020. Ce décret prévoit un effet rétroactif, des régularisations seront donc nécessaires pour les agents concernés.



[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)



### **Protection sociale complémentaire dans la fonction publique**

En application de la loi de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 vise à redéfinir la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels, ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers.

[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)

### **Négociation et accords collectifs dans la fonction publique**

En application de la loi de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021-174 a pour objectif de promouvoir un dialogue social de qualité et de proximité en donnant les moyens aux acteurs de terrain de trouver les solutions collectives les plus adaptées aux enjeux des territoires et des services publics. Elle apporte notamment plusieurs innovations visant à encourager la négociation d'accords collectifs dans les trois versants de la fonction publique.



[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)

### **Modification temporaire des modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit de l'agent public décédé**



Le décret n°2021-176 du 17 février 2021 modifie les modalités de calcul du capital décès versé aux ayants droit de l'agent public décédé entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Ce texte s'applique aux ayants droit des agents publics relevant d'un régime spécial de sécurité sociale et des agents publics affiliés à l'IRCANTEC. Le montant du capital décès n'est plus forfaitaire mais déterminé en fonction de la rémunération perçue par l'agent avant son décès.

Pour en savoir plus, cliquez ici

## Mobilités et parcours professionnels

### Aide à l'apprentissage

La plateforme de dépôt des demandes relatives à l'aide à l'apprentissage destinée aux collectivités territoriales et aux établissements publics ouvre à compter du 1er mars 2021.

Cette demande pourra s'effectuer via un formulaire disponible à l'adresse suivante :

<https://portail-aide-recrutement-apprentis-ct.asp-public.fr>

Elle concernera des contrats d'apprentissage conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021.

Un décret prévoyant l'extension du dispositif aux contrats conclus jusqu'au 31 mars 2021 a été publié au JO du 27 février



En savoir plus sur la procédure à suivre et les documents à fournir

Accès au décret n° 2021-223 du 26 février 2021 portant dérogation temporaire au montant de l'aide unique aux employeurs d'apprentis



### Que faire après un contrat d'apprentissage ?

Des temps d'échanges sur la thématique "Que faire après un contrat d'apprentissage" ont été organisés par visioconférence ou par téléphone le vendredi 5 février dernier à destination des apprentis qui terminent leur contrat d'apprentissage en 2021 et accompagnés par leurs maîtres d'apprentissage.

=> 14 apprentis et/ou maîtres d'apprentissage ont pu participer.

Ces temps d'échanges ont été menés par le service Parcours et Mobilités Professionnelles en collaboration avec le service Promotion de l'Emploi. 4 thèmes étaient proposés : définir son projet professionnel, continuer ses études, trouver un emploi et intégrer la fonction publique. Les participants pouvaient s'inscrire à une ou toutes les thématique(s) proposée(s) pour une durée de 20 minutes par thème.

Un livret personnalisé regroupant l'ensemble des informations abordées a été adressé à tous les apprentis concernés, même ceux qui n'ont pas pu participer.

A la recherche d'un(e) apprenti(e) pour la rentrée prochaine ? Consultez les profils disponibles en cliquant ici

### FIPHFP

Les employeurs doivent chaque année effectuer une déclaration dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, appelée DOETH.

La déclaration annuelle comporte l'ensemble des éléments permettant de calculer le taux d'emploi et, le cas échéant, la contribution due. Elle aide



également à améliorer la connaissance de la population des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

La période de déclaration pour l'année 2021 s'étend du 1er février au 30 avril.

[En savoir plus](#)

## Carrière Retraite



### **Carrière : Exercice du droit d'option dans le cadre d'un classement à nomination**

Les fonctionnaires qui, compte tenu de leur parcours professionnel antérieur, relèvent de plusieurs des dispositions statutaires peuvent opter, lors de leur nomination ou au plus tard dans un délai d'un an suivant celle-ci, pour l'application de celle qui leur est la plus favorable, existant à la date de cette nomination.

### **Retraite : Elections CNRACL 2021**

L'élection des représentants des employeurs, des actifs et des retraités au conseil d'administration de la CNRACL, se déroulera du 1er au 15 mars 2021.

En tant qu'employeur, votre rôle est primordial dans l'organisation du scrutin.



[Retrouvez les informations sur le site de la CNRACL.](#)

**Votre CDG, assembleur de solutions RH sur le territoire**

Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne  
Téléport 1 - Avenue du Futuroscope -  
Arobase 1  
CS 20205 - CHASSENEUIL DU POITOU  
86962 FUTUROSCOPE Cedex  
05 49 49 12 10  
[contact@cdg86.fr](mailto:contact@cdg86.fr)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CDG86.

[Se désinscrire](#)

© 2020 CDG86